

DIAN 11/2018

La suspension du service national demeure perçue par nombre de nos concitoyens comme une rupture importante ayant eu des conséquences sur la cohésion nationale. Pourtant, cette suspension a été accompagnée par diverses mesures destinées à tracer un parcours citoyen, au travers du service national universel actuel, ainsi que par nombre de dispositifs destinés à la jeunesse, soit pour pallier ses difficultés, soit pour favoriser son engagement. Il demeure que le souhait d'une plus grande cohérence du parcours citoyen est très largement partagé, et qu'il s'est exprimé lors des débats sur le service national universel durant la campagne pour l'élection présidentielle de 2017.

S'appuyant sur les précédents travaux de la commission de la Défense nationale et des forces armées, la mission d'information a souhaité apporter une contribution parlementaire avisée aux discussions en cours sur l'évolution du service national universel. Après avoir largement consulté les différents intervenants, elle préconise la mise en place d'un parcours citoyen renforcé, plus cohérent, s'adressant aux jeunes de 11 à 25 ans et contribuant tant à la formation du futur jeune citoyen qu'à étancher sa soif d'engagement.

Prix de vente : 5 €

ISBN 978-2-11-153250-2



9 782111 532502

En vente à la Boutique de l'Assemblée nationale  
7, rue Armand Briand - 75007 Paris - Tél. : 01 40 63 00 33

ISSN 1740-8408

## Rapport d'information n° 667

### SNU : pour un parcours citoyen renforcé, au service de l'engagement de la jeunesse

COMMISSION  
DE LA DÉFENSE

FÉVRIER 2018

Marianne Dubois  
et Émilie Guerel  
*Députées*ASSEMBLÉE  
NATIONALE

DOCUMENTS D'INFORMATION

www.assemblee-nationale.fr

SNU : pour un parcours citoyen renforcé, au service de l'engagement de la jeunesse

FÉVRIER 2018

positives d'une telle semaine, sans doute bien supérieures au coût financier de cette opération.

### C. ENSUITE, UNE MONTÉE EN PUISSANCE DES DISPOSITIFS REPOSANT SUR LE VOLONTARIAT

Vos rapporteuses estiment qu'à côté de ce dispositif obligatoire et uniforme, la montée en puissance des dispositifs reposant sur le volontariat permettrait d'affermir encore davantage le lien entre la jeunesse et la Nation, et qu'elle doit être accompagnée dans le cadre du renouvellement du service national universel. De multiples dispositifs permettent aux jeunes de s'engager. Ainsi par exemple des juniors associations, qui permettent aux mineurs de 11 à 18 ans de créer et de prendre part à une association réservée aux mineurs et bénéficiant de l'appui d'une grande association agréée. Il s'agit là évidemment d'un dispositif intéressant qu'il convient d'encourager<sup>(1)</sup>. Toutefois, dans le cadre du présent rapport, vos rapporteuses ont souhaité mettre l'accent sur deux dispositifs qui leur tiennent particulièrement à cœur.

#### 1. Lancer un programme national de cadets de la défense et de la citoyenneté

À l'occasion de leur déplacement dans le Var, notamment sur le territoire de la circonscription de l'une de vos rapporteuses, celles-ci sont allées à la rencontre de jeunes engagés dans des programmes de cadets, et ont pu échanger avec les militaires qui les accueillent, le personnel enseignant qui les accompagne et les instigateurs du projet. Elles en sont revenues encore plus convaincues de la pertinence des programmes de cadets et de la nécessité de les conforter.

Sous le vocable de « cadets », on compte les cadets de la défense, mais aussi les cadets de la gendarmerie ainsi que les cadets de la sécurité civile. En revanche, ces programmes de cadets ne doivent pas être confondus avec le dispositif des cadets de la République, accessibles aux jeunes de 18 à 30 ans qui souhaitent se préparer aux concours de la police nationale.

Écartons immédiatement une source d'interrogation voire, parfois, de critique : les cadets de la défense sont à mille lieues des bataillons scolaires que Paul Bert avait voulu développer à l'école à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il ne s'agit pas de façonner de futurs soldats. Bien loin d'un embrigadement de la jeunesse, les cadets de la défense sont un lieu d'épanouissement pour les jeunes : le sentiment d'appartenance à un groupe, les activités proposées, le cadre extrascolaire, font de ce dispositif une véritable expérience de vie.

Si vos rapporteuses ne reviendront pas ici en détail sur le fonctionnement de ces dispositifs, il est néanmoins utile de rappeler quelques fondamentaux.

Le programme des cadets de la défense a été lancé en 2007 à titre expérimental dans un centre unique, pour trente cadets, puis étendu au fil des années pour concerner 300 bénéficiaires en 2010. Aujourd'hui, notamment grâce à l'investissement des armées et de l'éducation nationale dans le Var, où six centres ont été inaugurés pour la rentrée scolaire 2017, on compte vingt centres de cadets et plus de 700 cadets. Un 21<sup>e</sup> centre est sur le point d'ouvrir à Belfort et un autre est à l'étude à Mayotte en vue de son lancement à la rentrée 2018.

Le dispositif des cadets de la gendarmerie, quant à lui, est plus modeste puisqu'il ne repose pour l'heure que sur une simple expérimentation en Isère.

Il n'en est pas de même pour les cadets de la sécurité civile, créés en décembre 2015. Ce dispositif, très orienté vers la protection des établissements scolaires et la mise en sécurité des élèves en cas de sinistre, vise les 11-18 ans. Il a en ce sens vocation à former de futurs jeunes sapeurs-pompiers (JSP), ce qui n'est pas le cas des cadets de la défense, plus orientés vers la citoyenneté, la résilience et l'esprit de défense au travers d'activités sportives, culturelles et ludiques. Le dispositif des cadets de la sécurité civile est placé sous la double tutelle du préfet et du directeur académique des services de l'éducation nationale, tandis que celui des cadets de la défense repose sur une convention de partenariat entre ce dernier et le chef de corps de l'unité militaire qui héberge le centre de cadets. En décembre 2016, 84 départements étaient engagés dans le dispositif, ce qui représente 121 classes pour un total de 1 607 élèves. Pour 82 % des établissements, le nombre d'élèves était de douze selon les données transmises à vos rapporteuses par le ministère de l'Éducation nationale.

À partir de la rentrée 2017, le dispositif, expérimental jusqu'alors, a été généralisé à l'ensemble du territoire national, à raison d'une classe *a minima* par département. Dans l'attente du prochain bilan relatif au dispositif, on peut constater que ces classes ont bénéficié d'une réelle dynamique avec une demande des élèves.

Vos rapporteuses préconisent donc une montée en puissance des dispositifs de cadets, bien plus ambitieuse que ne le proposait la Commission armée-jeunesse (CAJ) dans son rapport du 27 mai 2016 consacré à l'élaboration d'une politique jeunesse du ministère de la Défense, qui visait un objectif de 3 000 cadets.

Pour ce faire, elles proposent de regrouper l'ensemble de ces dispositifs sous un titre commun : les cadets de la défense et de la citoyenneté. Pour l'heure, les liens entre les dispositifs sont « ténus » selon la DSNJ<sup>(1)</sup>, alors même qu'ils poursuivent des objectifs similaires et s'inscrivent en général dans des contextes proches : engagement citoyen, environnement social tendu et désir d'engagement des jeunes.

Si, aux yeux de vos rapporteurs, il s'agirait tout d'abord de regrouper au sein d'un dispositif englobant les cadets de la défense, de la gendarmerie et de la sécurité, rien n'empêche la constitution d'autres branches de cadets, comme c'est par exemple le cas de la réserve civique. Il s'agirait tout d'abord d'harmoniser les âges entre les dispositifs, en proposant par exemple de s'adresser aux jeunes de 11 à 18 ans, par tranches : initiation pour les 12-14 ans, apprentissage pour les 14-16 ans et perfectionnement pour les 16-18 ans. Il serait articulé, comme c'est le cas actuellement, autour de plusieurs demi-journées par mois mais avec un camp d'été allongé de cinq jours à deux ou trois semaines selon l'âge des participants.

La montée en puissance des dispositifs de cadets soulève évidemment des questions de taille.

D'abord, par son ambition pédagogique – une quinzaine de demi-journées d'activité sur la durée de l'année scolaire, un camp d'une semaine en fin de cycle – le dispositif des cadets de la défense, s'il répond aux enjeux de sensibilisation aux questions de sécurité et de défense tout en initiant les jeunes aux rudiments de la vie militaire, représente une lourde charge pour les armées, déjà sursollicitées au plan opérationnel ces temps-ci. Il est d'ailleurs important de souligner que ce niveau inédit d'engagement concerne aussi bien le personnel d'active que de réserve, dont le rôle est primordial dans le dispositif des cadets. C'est pourquoi le ministère des Armées a jusqu'à présent maintenu le dispositif mais laissé les armées à l'initiative en fonction de leurs charges opérationnelles. Un élargissement des programmes de cadets emporterait donc nécessairement des conséquences sur l'activité des unités militaires, des escadrons de gendarmerie ou des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Ensuite, la montée en puissance de ce dispositif a été un temps contrainte par son coût, estimé à environ 1 000 euros par jeune pour une année. En l'absence de financement dédié, il fallait pour les unités militaires partenaires trouver des sources de financement tierces, en comptant tant sur l'appui des collectivités territoriales que sur celui d'acteurs privés. À ce titre, vos rapporteurs notent qu'un programme visant à offrir 100 000 places de cadets sur le territoire national aurait un coût de 100 millions d'euros, équivalent à celui de la JDC aujourd'hui. C'est pourquoi le rapport d'information de la commission de la Défense relatif aux dispositifs citoyens du ministère de la Défense proposait, dès 2015, de substituer à la JDC un vaste programme de cadets de la défense. Du reste, s'il fallait consentir des investissements d'une ampleur tout autre, un programme national et universel de cadets, dont la mise en œuvre pratique est illusoire, ne coûterait « que » 800 millions d'euros pour une année, pour un impact bien supérieur à d'autres scénarios chiffrés à plusieurs milliards d'euros...

Enfin, il est indispensable de repenser le cadre juridique dans lequel s'exercent ces activités. Certes, depuis l'insertion par la loi relative à l'égalité et à

*d'instruction accomplie dans le cadre du programme des cadets de la défense et, en cas de décès, ses ayants droit, obtiennent de l'État, lorsque la responsabilité de ce dernier est engagée, la réparation intégrale du dommage subi, suivant les règles du droit commun.* » Toutefois, il n'a pas été prévu de statut propre aux cadets de la défense qui, la plupart du temps, sont adhérents de la Fédération aux clubs sportifs et artistiques de la défense (FCSAD) afin de leur permettre de disposer d'une couverture juridique et de bénéficier d'encadrants qualifiés et d'installations agréées. Vos rapporteurs proposent donc de doter les cadets d'un véritable statut, commun aux différents types de cadets.

**Les classes de cadets constituent un complément du parcours de citoyeneté, salué par tous. Elles sont un temps fort de l'apprentissage de la citoyeneté, notamment par le brassage social et la vie collective qu'elles permettent. Les jeunes peuvent ainsi se familiariser avec le savoir-être et les règles élémentaires de comportement. C'est pourquoi vos rapporteurs appellent au lancement d'un vaste programme de cadets de la défense et de la citoyeneté.**

## 2. Développer les classes à projets concourant à l'engagement

Il existe une multitude de classes à projets, créées à l'initiative des personnels enseignants. Il faut saluer ce foisonnement d'initiatives sur les territoires, et à travers lui le dévouement du corps enseignant à la réussite de leurs élèves. Bien entendu, toute classe à projets contribue à l'instauration d'un climat apaisé au sein des classes, et de rapports renouvelés entre les élèves et leurs enseignants. De plus, les actions conduites en classe appellent d'autres qualités que celles nécessaires à une réussite strictement scolaire, ce qui permet d'intégrer l'ensemble des élèves et de valoriser plus facilement certains qui, habituellement, éprouvent quelques difficultés d'apprentissage.

Vos rapporteurs, loin de prétendre se substituer aux enseignants quant à l'établissement d'une pédagogie, ne peuvent que souligner la pertinence de ces initiatives et appeler à leur renforcement.

Toutefois, dans le cadre du présent rapport, elles souhaitent évoquer en particulier deux types de classes qui leur ont été présentées durant leurs travaux.

Premièrement, les classes défense et sécurité globale, qui vont progressivement prendre le nom de classes défense et citoyeneté. Ces classes sont nées au collège Henri Wallon de La Seyne-sur-mer, dans l'académie de Nice, à l'initiative de l'une des enseignantes, Mme Christine Fallier. Reposant sur un partenariat pluriannuel avec une unité militaire, ces classes permettent, selon une approche transdisciplinaire, d'associer l'ensemble des élèves d'une classe autour de projets académiques et concrets. Les activités de l'unité et les actions menées en commun peuvent aussi être utilisées pour développer des compétences du socle

programme nécessite ainsi peu de moyens militaires, que ce soit en personnel, en temps ou sur le plan budgétaire. Vos rapporteurs se sont rendues au collège Henri Wallon et ont longuement échangé avec les élèves inscrits dans la classe défense et sécurité globale, Mme Bouthéon, l'une des enseignantes au cœur du projet, M. Mansour, professeur d'histoire-géographie et d'éducation morale et civique, ainsi que la principale du collège, Mme Karine Richard Brun. Cette expérience leur a permis de prendre conscience de la justesse d'un tel projet, qui contribue pleinement à la diffusion de l'esprit de défense.

Ce dispositif a été intégré dans la convention sur la promotion de l'égalité des chances signée le 13 mars 2011 par les ministères de la Défense et de l'Éducation nationale. Le protocole de 2016 souligne la nécessité de « *sensibiliser les chefs d'établissement et les enseignants des zones d'éducation prioritaires afin de susciter dans leurs établissements la création de classes de défense et de sécurité globales* ». Il s'agit donc d'une initiative heureuse, qui a ensuite essaimé puisque l'on compte aujourd'hui 220 classes de ce type sur le territoire.

Deuxièmement, lors de leur déplacement dans le Loiret, où elles ont rencontré des volontaires du service civique engagés auprès de la Croix-Rouge et celles et ceux qui les entourent, vos rapporteurs ont été sensibilisées aux classes « *option Croix-Rouge* ». Né au collège Lafayette du Puy-en-Velay, dans l'académie de Clermont-Ferrand, à la rentrée 2016, ce dispositif donne aux élèves l'occasion d'exprimer pleinement leur esprit d'engagement au profit d'autrui, dans le respect et l'affirmation des valeurs portées par la République. En rejoignant la section « *Croix-Rouge Lafayette* », l'élève change de statut par le port d'un uniforme, fourni par le siège de la Croix-Rouge nationale, lors des cérémonies et missions opérationnelles, et la mise en cohérence de son attitude personnelle avec l'image et l'éthique portées par la Croix-Rouge française. Les élèves prennent quatre engagements : s'investir dans la mise en œuvre d'une action de solidarité au cours de l'année scolaire ; participer à au moins quatre actions de type « *bénévole d'un jour* » ; participer à au moins deux cérémonies nationales au cours de l'année scolaire sur la commune du Puy-en-Velay avec les membres de la section ; suivre un cycle de formations d'aide et d'assistance à autrui.

Du 7 au 9 mai 2017, les élèves ont participé à un voyage citoyen à Paris. Ils ont participé aux cérémonies du 8 mai dans les tribunes officielles au pied de l'Arc de Triomphe à Paris, rencontré le président Hollande et le président Macron élu la veille, visité le Panthéon, présenté la section Croix-Rouge aux instances nationales de la Croix-Rouge française et visité le Sénat.

Le premier bilan de cette expérience est très positif : les élèves ont pris de l'assurance, les relations entre le personnel enseignant et les membres de la Croix-Rouge sont très bonnes tandis que les actions conduites avec les adultes de la Croix-Rouge et du collège induisent une relation très positive entre jeunes et

*élèves, professeurs, bénévoles, engagés de service civique et parents – pour promouvoir et expérimenter une citoyenneté plus consciente* ».

À la rentrée 2017, d'autres sections ont été créées au sein de collèges et lycées, publics et privés, situés en Corrèze, dans la Drôme, l'Eure, l'Hérault, le Gard, à Paris, dans le Puy-de-Dôme, les Pyrénées-Atlantiques et les Yvelines. L'effectif global est de 460 élèves au sein de 19 classes, dont une unité locale d'inclusion scolaire (ULIS) constituée de 10 élèves en situation de handicap ou souffrant de troubles de la motricité, dont certains sont accompagnés par des adultes.

L'exemple extrêmement positif des classes à option Croix-Rouge montre bien que des initiatives éloignées du monde militaire contribuent pleinement à la cohésion nationale et à la formation des citoyens. Elles s'inscrivent pleinement dans le cadre du parcours citoyen et ont vocation à être intégrées dans le nouveau service national universel, tout en conservant une approche reposant sur le volontariat et l'engagement. À ce sujet, le rapport de France Stratégie précité proposait d'ailleurs l'instauration d'une « *note bénévolat* » pour l'obtention du brevet ou d'autres diplômes nationaux. Il s'agirait là d'inciter encore davantage à l'engagement par la création d'une option bénévolat et engagement. Il y a sans doute là d'une piste à approfondir.

Vos rapporteurs sont intimement convaincus que la première étape de ce parcours renouvelé serait la plus essentielle. Elle planterait la « *graine de l'engagement* » qui germerait par la suite. Néanmoins, il lui faudrait trouver un aboutissement dans un engagement concret, qui sanctionnerait les enseignements reçus et les expériences vécues au travers d'un rite de passage. Tel serait le sens de la deuxième étape de ce nouveau parcours.